

Il est des périodes où obéir aux ordres revient à trahir son pays



Fonctionnaire de police depuis 20 ans, actuellement suspendu de mes fonctions pour avoir réagi à l'enlèvement et à l'assassinat de notre compatriote Hervé Gourdel en septembre 2014, fustigeant l'islam radical sur le réseau social « Facebook », poursuivi et condamné par la Justice (un pourvoi en cassation est en cours), je ne peux que m'insurger de toutes mes forces contre la chasse aux sorcières dont est victime Pierre Cassen.

Je suis consterné d'avoir appris la perquisition de son domicile ainsi que la saisie de son ordinateur portable ainsi

que de son téléphone, par des fonctionnaires de police enquêtant en matière de délit de presse, donc en matière de liberté d'expression.

Récemment encore, ce fut le cas du responsable de la publication du site FdeSouche de faire l'objet d'actes inquisitoires sur instruction d'une hiérarchie judiciaire soumise à la politique gouvernementale « islamophile » (pour reprendre les termes du philosophe Michel Onfray) au point d'en oublier les valeurs qui sont censées être les nôtres.

Je le dis haut et fort : tous ceux qui obéissent à de tels ordres au vu du contexte actuel, soit par crainte d'être sanctionnés, soit parce qu'ils adhèrent à la politique gouvernementale, sont des traîtres à la Nation.

Notre pays est censé être en guerre contre l'islamo-fascisme, jamais nous n'avons connu autant de morts suite à des attentats terroristes liés à l'islam radical sur notre sol, et alors que nos dirigeants (les premiers responsables de cette situation), sont censés protéger la population, il convient de dénoncer cet acharnement judiciaire orienté à l'encontre d'hommes tels que Pierre Cassen, qui pour sa part ne tuera jamais d'enfants dans une école maternelle, ne tuera aucun dessinateur ou policier, ne décapitera pas son employeur, et ne déboulera ni aux abords d'un stade, ni dans une salle de concert muni d'explosifs et d'armes de guerre dans le but de faire un maximum de victimes...

Les résistants qui se battent au quotidien pour éclairer l'opinion sur les dangers réels qui menacent nos compatriotes ne doivent pas être poursuivis pour s'être exprimés, surtout lorsque qu'il n'y a aucune violence dans leur action.

Ces procédures purement politiques, qui n'ont pour vocation que de maintenir la population hors de portée des donneurs d'alerte, sont illégitimes en ce qu'elles s'appuient sur des textes votés par le législateur dans le but de garantir les

libertés individuelles des justiciables français, durement acquises, et qui dans les faits fondent aujourd'hui comme neige au soleil...

« Il n'y a pas de pire gouvernement, que celui où la tyrannie s'exerce au nom des lois » Montesquieu.

Sébastien JALLAMION